

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2005**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie provisoire (maison des associations) en séance publique, à vingt heures, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anny FLINTHAM-WALLET, Marie-Françoise FELLER, Christiane HERBET, Patricia VINCENT et Messieurs André BALUT, René BUTTIN, Claude CAHON, Jean-Luc HUYON, Eric OBRY, Jean-Paul VORBECK.

formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent : Mme DERAMBURE

Etaient excusés : Mr DUFETELLE, *Mr CARON pouvoir à Mr HUYON*

Mr OBRY a été élu Secrétaire de séance

Extension des réseaux au Hameau de Buyon

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur et Madame JUSTIN-WALLET Michel, qui souhaite faire construire un logement sur la parcelle dont ils sont propriétaires située Grande Rue au Hameau de Buyon. Cette construction nécessite l'extension des différents réseaux (réseau électrique, réseau d'eau...). Etant donné que les extensions de réseaux ne peuvent être demandées qu'uniquement par la collectivité et pas directement par un particulier, mais qu'il est possible de récupérer les frais engagés auprès du demandeur, le Conseil Municipal décide :

- de faire réaliser cette extension des réseaux par le SIER du Sud d'Amiens et la Société Générale des Eaux selon les devis présentés, à savoir : Extension du réseau d'eau : 2095.68 € TTC ; Travaux d'extension du réseau électrique : 5322 € TTC (aide du SIER de 1557 € à déduire), génie civil de télécommunication 546 € TTC, +1900 € Hors Taxes par andélabres (facultatifs)
- d'effectuer le transfert de crédits nécessaires à cette opération (décision modificative au budget)
- de donner délégation à Madame le Maire pour signer la convention qui sera établie avec Mr et Mme JUSTIN-WALLET afin de récupérer la totalité des frais engagés.

Avis du Conseil Municipal concernant l'extension de la pisciculture de Prouzel

Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture de la Somme, sollicitant l'avis du Conseil Municipal, concernant la régularisation de la situation administrative de la pisciculture de Prouzel ainsi que l'autorisation de porter sa production annuelle à 250 tonnes de poissons. Les affiches informant que l'enquête publique aura lieu du 10 octobre au 9 novembre 2005 en mairie de Prouzel ont été apposées sur les panneaux d'affichage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la régularisation et à l'extension de la pisciculture de Prouzel.

Informations sur les nouveaux contrats d'embauche

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différents courriers reçus concernant les nouveaux contrats d'embauche :

- Courrier du Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement et rencontre avec Madame Marangoni de l'ANPE concernant le **contrat d'avenir** : il s'agit d'un CDD de 24 mois minimum renouvelable 1 fois (renouvellement possible dans la limite de 5 ans pour les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans), les bénéficiaires éventuelles doivent répondre à certains critères, les avantages pour l'employeur : aide de l'état, exonération de charge, prime à l'embauche ...
- Courrier de la Préfecture, Direction des Actions Interministérielles, concernant le **CNE Contrat Nouvelle Embauche** : il s'agit d'un CDI avec des règles de rupture aménagées avec le salarié pendant 2 ans sans recours à un motif personnel ou économique

- Courrier du Ministère de la Fonction Publique, sur le **contrat PACTE** qui désigne le Parcours d'Accès aux Carrières de la Fonction Publique Territoriale, Hospitalière et de l'Etat, destiné à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sans qualifications ou peu diplômés.

Le Conseil Municipal étudie la possibilité de réduire les coûts d'entretien des espaces vert de la commune :

- Mr OBRY a rencontré un représentant du CAT Georges Couthon afin qu'il établisse un devis pour la tonte de certains espaces, un devis sera également demandé au CAT de Conty.
- La récapitulation des factures de réparations des différentes tondeuses indique le vieillissement du matériel notamment du tracteur (remplacement à envisager ?). Le Conseil souhaite qu'un calcul soit effectué pour pouvoir comparer les devis avec les dépenses totales d'entretien des espaces verts (nombre d'heures du personnel, amortissement et réparation du matériel, assurances du personnel et du matériel...)
- Concernant le nettoyage des bordures de trottoirs, le Maire rappelle le devis de l'Entreprise Mayolle : 150 € HT pour le déplacement et 107 € HT de l'heure. Le Maire doit rencontrer la Société ONYX pour un autre devis.
- Le devis de réparation de la débroussailleuse étant quasiment identique au coût d'un nouvel appareil, le Conseil Municipal entérine l'achat d'une nouvelle débroussailleuse pour un montant de 672.38 € TTC. Les crédits nécessaires seront ouverts en investissement afin de présenter cette dépense au Fonds de récupération de la TVA.

Assurances des Risques Statutaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les assurances du personnel communal arrivent à échéance au 31 décembre. La mise en concurrence de différents assureurs a été effectuée par le Centre de Gestion de la Somme et après avoir étudié la proposition le Conseil Municipal décide le renouvellement des assurances à compter du 1^{er} janvier 2006 et pour une période de 3 ans selon les conditions suivantes : 6.51 % pour les agents affiliés à la CNARCL et 1.60 % pour les non affiliés à la CNRCAL et non titulaires concernant les décès, accident de service et les maladies ordinaires (franchise de 15 jours) et longues maladies ou maladie imputable au service, maternité...

Informations du Maire

Terrain pour la construction de la salle multisports

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme Delaporte ont accepté de vendre à la Communauté de Communes une surface de 2000 m² de leur parcelle située à proximité du Tennis en vue de la construction de la salle multisports pour laquelle la révision simplifiée du Plan d'Occupation de Sols est engagée.

Travaux de voirie

Deux dossiers sont transmis à la Communauté de communes du Canton de Conty qui a depuis peu l'intégralité de la compétence voirie : - le dossier de viabilisation du lotissement situé Rue du Pont (réduit à trois parcelles au lieu de quatre, de nouveaux plans et devis ont été demandés à B et R ingénierie ; une convention tripartite sera signée entre la Commune, la Communauté de Communes et le Conseil Général, la Rue du Pont étant une route départementale.

- le dossier de réfection des trottoirs et de création de stationnements Rue des Clabaudois est également confié à la communauté de communes du canton de Conty, il ne manque plus que l'arrêté préfectoral confirmant le courrier du Conseil Général nous informant de l'attribution d'une subvention de 3908 € au titre des amendes de police.
- **Trottoir face à la pharmacie**

Suite à nos appels et courrier, Mr Ogez de la DDE de Poix s'est rendu sur place et a constaté un problème de structure sur plus de la moitié de la surface réalisée n'ayant pu être entraîné par le passage d'un seul petit camion et demande par courrier du 14/09 à la SARL TPPL Saudemont de reprendre les travaux. La SARL TPPL nous informe qu'elle reprendra les travaux dès que possible et contacte son assureur.

Remerciements de Mr et Mme Lachat

Madame le Maire présente la carte de remerciements de Mr et Mme Lachat suite à la célébration de leur mariage.

Inventaire des anciens sites industriels

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a transmis l'inventaire des anciens sites industriels et activités du service du département de la Somme, et que conformément à la demande de la Préfecture cet inventaire est porté à la connaissance du Conseil, et est mis à la disposition des habitants pour consultation en mairie, et peut fournir des éléments dans l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Organisation des manifestations

Course de l'Ecce Homo : le 6 novembre 2005, Monsieur Cahon en est chargé.

Opération Brioches : les 15 et 16 octobre 2005 ; Madame Herbet en est chargée.

Soirée Question pour un Champion : le 22 octobre, Mme Herbet en est chargée.

Soirée « Lire en fête » (Syndicat Mixte Pays de Somme Sud Ouest) : le 21 octobre, Mme Obry.

Colis de Noël pour les personnes âgées : Mme Vincent en est chargée.

QUESTIONS DIVERSES

- ❑ Mr Vorbeck regrette qu'il n'y ait pas de réunion du syndicat d'Assainissement. En effet, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la Commune devra être en mesure d'apporter les différents réseaux aux parcelles qui deviendront constructibles, notamment en ce qui concerne le réseau d'assainissement, d'où la nécessité de savoir où en sont les projets. Le Maire rencontrera le Président pour faire le point. Par ailleurs, Mr Vorbeck demande que les documents concernant notre demande d'offre de prix pour l'étude d'épandage des boues issues de la station d'épuration lui soient transmis. A ce jour seul SEDE Environnement (sur les trois bureaux d'étude sollicités) a pris contact pour avoir d'avantage de renseignements afin de répondre à notre demande.
- ❑ Mr Vorbeck souhaite qu'un rapport moral soit établi, comportant les objectifs, concernant le Centre de Loisirs et la Restauration scolaire. Cette demande sera transmise à la Communauté de Communes qui gère ces deux services.
- ❑ Mr Vorbeck propose qu'un article soit inséré dans le prochain « Lien » (journal communal), concernant la nécessité d'entraide du voisinage face à la recrudescence des cambriolages constatée dans la commune.
- ❑ Madame le Maire répercute au Conseil la demande d'administrés s'interrogeant sur le devenir du projet de réseau de gaz de ville. Mr Obry signale que le syndicat n'évoque plus ce projet.
- ❑ Le DICRIM Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs est consultable en mairie aux heures de permanences, une lettre d'information sera adressée aux habitants de Plachy-Buyon dont les propriétés sont situées dans le Plan de Prévention de Risques d'Inondations, des affiches récapitulant les recommandations à appliquer en cas de risques seront apposés dans les bâtiments publics et sur les panneaux d'affichage de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.